

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 1^{er} avril 2019 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier
trois (3) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 11165)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Avis de motion – modification au Plan d'urbanisme # 495-2017
5. Adoption du premier projet de règlement # 516-2019 pourvoyant à modifier le Plan d'urbanisme # 495-2017
6. Avis de motion – modification au règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements # 496-2017
7. Adoption du premier projet de règlement # 517-2019 pourvoyant à modifier le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements # 496-2017
8. Avis de motion – modification au règlement de zonage # 497-2017
9. Adoption du premier projet de règlement # 518-2019 pourvoyant à modifier le règlement de zonage # 497-2017
10. Avis de motion – modification au règlement de lotissement # 498-2017
11. Adoption du premier projet de règlement # 519-2019 pourvoyant à modifier le règlement de lotissement # 498-2017
12. Avis de motion – modification au règlement de construction # 499-2017
13. Adoption du premier projet de règlement # 520-2019 pourvoyant à modifier le règlement de construction # 499-2017
14. Avis de motion – modification au règlement sur les PIIA # 500-2017
15. Adoption du premier projet de règlement # 521-2019 pourvoyant à modifier le règlement sur les PIIA # 500-2017
16. Avis de motion – modification au règlement de zonage # 497-2017
17. Adoption du premier projet de règlement # 522-2019 pourvoyant à modifier le règlement # 497-2017 en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré
18. Don à l'Association bénévole Côte-de-Beaupré
19. Traitement de pelouse Hôtel de ville et parc des loisirs pour 2019
20. Achat d'asphalte froid pour 2019
21. Entretien paysager Hôtel de ville et halte d'observation pour 2019
22. Semaine de la Municipalité 2019
23. Inscription au congrès annuel 2019 de l'AMECQ
24. Reddition de compte PAERRL 2018
25. Versement contribution annuelle 2019 – Comité activités loisirs

26. OMH de la Côte-de-Beaupré – acceptation du budget 2019 et paiement de la quote-part annuelle
27. Achat d'un nouveau poste de travail pour le Directeur général et Secrétaire-trés.
28. Achat et installation d'un nouveau dispositif de sécurité sur la boîte du camion 10 roues
29. Patinoire et déneigement 2018-2019 – paiement supplémentaire
30. Entente intermunicipale relative au service de pinces de désincarcération
31. Achat du nouveau camion de déneigement 6 roues - autorisation de paiement final et de certains ajouts
32. Fonds de développement des territoires – nouveau projet 2019
33. Demande de permis en zone PIIA – 138 avenue de la Montagne : remblai
34. Demande de permis en zone PIIA – 412 rang St-Elzéar : ajout entrée annexée
35. Demande de permis en zone PIIA – 115-117 avenue de la Montagne : rénovations extérieures
36. Mesure des boues aux bassins des eaux usées
37. Correspondances et divers
38. Paiement des comptes
39. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 11166)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 4 mars 2019 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Christian Lebel, Conseiller, mentionne au Conseil municipal qu'au niveau de l'OMH de la Côte-de-Beaupré, le budget 2019 a finalement été adopté, que la transition se passe très bien et que le taux d'occupation, parmi les immeubles de la Côte-de-Beaupré, est excellent.

Monsieur Éric Lachance, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que du côté de la Régie Intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré, pour la première fois depuis plus de 30 ans, tous les maires et élus membres du Comité de la Régie seront présents à la même table afin d'essayer de s'entendre sur le renouvellement d'une nouvelle entente intermunicipale à long terme.

4. AVIS DE MOTION

Modification au Plan d'urbanisme # 495-2017 (Avis # 11167)

Je soussigné, Christian Lebel, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors de la présente assemblée, un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur le Plan d'urbanisme # 495-2017.

M. Christian Lebel

5. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 516-2019 POURVOYANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME # 495-2017 (Rés. # 11168)

Considérant le règlement sur le Plan d'urbanisme # 495-2017 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement sur le Plan d'urbanisme ;

Considérant qu'un avis de motion du présent premier projet de règlement a régulièrement été donné à cette séance de ce conseil du 1^{er} avril 2019 ;

Considérant que le premier projet de règlement a été dument expliqué devant ce Conseil municipal ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le premier projet de règlement # 516-2019 pourvoyant à modifier le règlement sur le Plan d'urbanisme # 495-2017 afin de corriger, bonifier et préciser certains volets de son contenu soit et est adopté.

Que le premier projet de règlement # 516-2019 fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

6. AVIS DE MOTION

Modification au règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements # 496-2017 (Avis # 11169)

Je soussigné, Normand Duclos, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors de la présente assemblée, un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements # 496-2017.

M. Normand Duclos

7. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 517-2019 POURVOYANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS # 496-2017 (Rés. # 11170)

Considérant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction # 496-2017 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement ;

Considérant qu'un avis de motion du présent premier projet de règlement a régulièrement été donné à cette séance de ce conseil du 1^{er} avril 2019 ;

Considérant que le premier projet de règlement a été dument expliqué devant ce Conseil municipal ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le premier projet de règlement # 517-2019 pourvoyant à modifier le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements # 496-2017 afin de corriger, bonifier et préciser certains volets de son contenu soit et est adopté.

Que le premier projet de règlement # 517-2019 fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

8. AVIS DE MOTION

Modification au règlement de zonage # 497-2017 (Avis # 11171)

Je soussigné, Normand Duclos, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors de la présente assemblée, un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage # 497-2017.

M. Normand Duclos

9. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 518-2019
POURVOYANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 497-2017
(Rés. # 11172)

Considérant le règlement de zonage # 497-2017 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement ;

Considérant qu'un avis de motion du présent premier projet de règlement a régulièrement été donné à cette séance de ce conseil du 1^{er} avril 2019 ;

Considérant que le premier projet de règlement a été dûment expliqué devant ce Conseil municipal ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le premier projet de règlement # 518-2019 pourvoyant à modifier le règlement de zonage # 497-2017 afin de corriger, bonifier et préciser certains volets de son contenu soit et est adopté.

Que le premier projet de règlement # 518-2019 fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

10. AVIS DE MOTION

Modification au règlement de lotissement # 498-2017 (Avis # 11173)

Je soussigné, Normand Duclos, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors de la présente assemblée, un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement # 498-2017.

M. Normand Duclos

11. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 519-2019
POURVOYANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #
498-2017 (Rés. # 11174)

Considérant le règlement de lotissement # 498-2017 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement ;

Considérant qu'un avis de motion du présent premier projet de règlement a régulièrement été donné à cette séance de ce conseil du 1^{er} avril 2019 ;

Considérant que le premier projet de règlement a été dûment expliqué devant ce Conseil municipal ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le premier projet de règlement # 519-2019 pourvoyant à modifier le règlement de lotissement # 498-2017 afin de corriger, bonifier et préciser certains volets de son contenu soit et est adopté.

Que le premier projet de règlement # 519-2019 fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

12. AVIS DE MOTION

Modification au règlement de construction # 499-2017 (Avis # 11175)

Je soussigné, Reynald Cormier, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors de la présente assemblée, un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de construction # 499-2017.

M. Reynald Cormier

13. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 520-2019 POURVOYANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION # 499-2017 (Rés. # 11176)

Considérant le règlement de construction # 499-2017 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement ;

Considérant qu'un avis de motion du présent premier projet de règlement a régulièrement été donné à cette séance de ce conseil du 1^{er} avril 2019 ;

Considérant que le premier projet de règlement a été dûment expliqué devant ce Conseil municipal ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le premier projet de règlement # 520-2019 pourvoyant à modifier le règlement de construction # 499-2017 afin de corriger, bonifier et préciser certains volets de son contenu soit et est adopté.

Que le premier projet de règlement # 520-2019 fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

14. AVIS DE MOTION

Modification au règlement sur les PIIA # 500-2017 (Avis # 11177)

Je soussigné, Christian Lebel, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors de la présente assemblée, un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les PIIA # 500-2017.

M. Christian Lebel

15. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 521-2019
POURVOYANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PIIA # 500-2017
(Rés. # 11178)

Considérant le règlement sur les PIIA # 500-2017 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement ;

Considérant qu'un avis de motion du présent premier projet de règlement a régulièrement été donné à cette séance de ce conseil du 1^{er} avril 2019 ;

Considérant que le premier projet de règlement a été dument expliqué devant ce Conseil municipal ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le premier projet de règlement # 521-2019 pourvoyant à modifier le règlement sur les PIIA # 500-2017 afin de corriger, bonifier et préciser certains volets de son contenu soit et est adopté.

Que le premier projet de règlement # 521-2019 fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

16. AVIS DE MOTION

Modification au règlement de zonage # 497-2017 (Avis # 11179)

Je soussignée, Anne-Marie Asselin, Conseillère, donne avis que je présenterai, lors de la présente assemblée, un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage # 497-2017 en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Mme Anne-Marie Asselin

17. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 522-2019
POURVOYANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 497-2017
EN CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ (Rés. # 11180)

Considérant le règlement de zonage # 497-2017 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement ;

Considérant les prescriptions de concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant qu'un avis de motion du présent premier projet de règlement a régulièrement été donné à cette séance de ce conseil du 1^{er} avril 2019 ;

Considérant que le premier projet de règlement a été dument expliqué devant ce Conseil municipal ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le premier projet de règlement # 522-2019 pourvoyant à modifier le règlement de zonage # 497-2017 afin de corriger, bonifier et préciser certains volets de son contenu en lien avec la concordance du schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré soit et est adopté.

Que le premier projet de règlement # 522-2019 fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

18. DON À L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE CÔTE-DE-BEAUPRÉ
(Rés. # 11181)

Considérant que l'Association bénévole Côte-de-Beaupré offre plusieurs services partout dans la MRC ;

Considérant le nombre réel et potentiel de personnes qui utilisent tous ses services sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant une augmentation constante de la demande pour tous les services offerts, notamment à cause du vieillissement de notre population ;

Considérant que le Conseil municipal trouve important l'apport que l'ABCDB donne à la population et trouve également important d'offrir à ses citoyens leurs services ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le versement d'une somme de 800 \$ à titre de contribution pour l'année 2019 à l'Association bénévole Côte-de-Beaupré pour les nombreux services offerts dans la Municipalité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

19. TRAITEMENT DE PELOUSE
Hôtel de ville et parc des loisirs pour 2019 (Rés. # 11182)

Considérant que l'Hôtel de ville et le parc des loisirs sont les portes d'entrée de la municipalité de Saint-Tite-des-Caps et profitent d'une forte visibilité ;

Considérant que ces deux endroits se doivent d'être de belle apparence et bien entretenus ;

Considérant les résultats obtenus depuis quelques années avec ce genre de traitement ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte l'offre de la compagnie Entretien Vert M.M. pour le traitement de pelouse du terrain de l'Hôtel de ville au prix de 294,98 \$ taxes incluses ainsi qu'une bonne partie du parc des loisirs au coût de 1 065,02 \$ taxes incluses pour la saison estivale 2019.

20. ACHAT D'ASPHALTE FROID POUR 2019 (Rés. # 11183)

Considérant qu'à tous les ans, il nous faut un matériel pour combler les nids de poule sur notre réseau routier ;

Considérant les demandes de prix effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier auprès de différentes compagnies qui vendent le produit en sacs ;

Considérant l'analyse de chacune des offres selon la grosseur et le prix de chaque sac ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à faire l'achat de quatre (4) palettes d'asphalte froid de type Top-Mix au prix de 7,25 \$ plus taxes le sac de 22,7 kilos de la compagnie Emco Corporation. L'achat se fera au fur et à mesure de nos besoins.

21. ENTRETIEN PAYSAGER DE L'HÔTEL DE VILLE ET HALTE D'OBSERVATION POUR 2019 (Rés. # 11184)

Considérant qu'à l'Hôtel de ville il y a une plate-bande de plantes et d'arbustes et qu'il est important de l'entretenir si nous désirons la garder ;

Considérant qu'à la halte d'observation il y a également des plates-bandes ainsi que des arbustes qu'il est important d'entretenir de façon adéquate pour continuer à avoir une belle apparence ;

Considérant les demandes de prix effectuées par le Directeur-général et Secrétaire-trésorier auprès de différents paysagistes pour effectuer ces entretiens ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps donne le mandat à la compagnie Aqua Bisson pour l'entretien de la plate-bande de plantes et d'arbustes, située à l'avant de l'Hôtel de ville, au montant de 230 \$ plus taxes, ainsi qu'à la halte d'observation au montant de 355,80 \$ plus taxes, pour l'année 2019.

22. SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ 2019 (Rés. # 11185)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

D'autoriser, dans le cadre de la semaine de la Municipalité, les dépenses reliées à l'organisation du brunch des bénévoles qui se tiendra dimanche le 2 juin 2019 au Centre des loisirs ainsi que le 10 \$ exigé lors de l'inscription pour la confirmation des personnes qui participeront à ce brunch. Ce montant sera remis à chacun des bénévoles présents au brunch.

23. INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL 2019 DE L'AMECQ (Rés. # 11186)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

D'autoriser la responsable du journal le Montagnard et secrétaire de la municipalité, madame Sylvie Verreault, à participer au congrès annuel 2019 de l'AMECQ qui se tiendra les 26, 27 et 28 avril 2019 au Château Mont-Ste-Anne. Les frais d'inscription sont de 465 \$.

D'autoriser le remboursement des dépenses reliées à ce congrès sur présentation des pièces justificatives.

24. REDDITION DE COMPTES PAERRL 2018 (Rés. # 11187)

Considérant que le ministère des Transports du Québec a octroyé une compensation de 5 350 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, pour des entretiens d'été et d'hiver que la Municipalité a effectués sur son réseau routier.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps accepte cette reddition de comptes, telle que préparée et déposée par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

Que le Maire monsieur Majella Pichette et le Directeur général et Secrétaire-trésorier monsieur Marc Lachance soient et sont autorisés à signer les documents de cette reddition de comptes qui sera intégrée au rapport financier 2018 du vérificateur externe monsieur Pierre Racine, c.a.

25. VERSEMENT CONTRIBUTION ANNUELLE 2019
Comité activités loisirs (Rés. # 11188)

Considérant qu'au budget 2019, il y avait un montant de prévu comme versement annuel au Comité activités loisirs afin de réaliser plusieurs activités durant l'année ;

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps trouve important que certaines activités de loisirs soient organisées tout au long de l'année sur son territoire ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le versement annuel prévu au budget 2019 au Comité activités loisirs. Ce versement sera fait en un seul versement de 7 500 \$.

Le Comité activités loisirs devra toutefois déposer obligatoirement son bilan financier au début de l'année 2019 et le rendre disponible en tout temps sur demande du Conseil municipal.

26. OMH DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
Acceptation du budget 2019 et paiement de la quote-part annuelle
(Rés. # 11189)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

D'accepter les prévisions budgétaires 2019 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré, telles que déposées et reçues le 15 mars 2019.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps pour l'année 2019 qui sera de 5 756 \$.

La Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

27. ACHAT D'UN NOUVEAU POSTE DE TRAVAIL POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
(Rés. # 11190)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser l'achat d'un nouveau poste de travail au Directeur général et Secrétaire-trésorier avec les logiciels nécessaires de la compagnie 6TemTI, en plus du logiciel Adobe Acrobat Pro au prix total de 2 057,10 \$ plus taxes.

28. ACHAT ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ SUR LA BOÎTE DU CAMION 10 ROUES (Rés. # 11191)

Considérant la nouvelle disposition et l'ajout du nouvel article 257.1 dans le Code de la sécurité routière qui va obliger tous les véhicules lourds à benne basculante qui excèdent 4,15 m d'être équipés d'un dispositif de sécurité visuelle et sonore ;

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier afin de doter le camion 10 roues de la Municipalité de ce dispositif ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise l'achat et l'installation d'un dispositif de sécurité pour benne basculante sur le camion de type 10 roues de la Municipalité, de la compagnie Mécanique J. Clair au cout de 759,95 \$ plus taxes.

29. PATINOIRE ET DÉNEIGEMENT 2018-2019
Paiement supplémentaire (Rés. # 11192)

Considérant la dure saison hivernale qui a sévi en 2018-2019 ;

Considérant que l'employé attitré à l'entretien de la patinoire et de l'anneau de glace ainsi que celui attitré à la garde pour le déneigement ont dû déployer des efforts supplémentaires afin d'effectuer leur travail rigoureusement ;

Considérant le très bon travail effectué par ces deux personnes ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le versement d'une somme de 225 \$ à monsieur Réjean Verreault, responsable de l'entretien de la patinoire et de l'anneau de glace, ainsi que 225 \$ à monsieur Jerry Racine responsable de la garde pour le déneigement afin de les remercier du bon travail effectué lors de la saison hivernale 2018-2019, malgré la température extrêmement difficile.

30. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SERVICE DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION (Rés. # 11193)

Considérant que le service de désincarcération sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps est exécuté par le service de sécurité incendie de la Ville de Beauré ;

Considérant que la Loi autorise la conclusion d'une entente intermunicipale selon les dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'acheminement des ressources sur les lieux d'un accident ou d'un sinistre tel que prévu dans le schéma de couverture de risques incendie de la MRC de La Côte-de-Beauré ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour une intervention de désincarcération ;

Considérant le projet d'entente soumis par la Ville de Beauré le 19 mars 2019 en vue de l'organisation du service de désincarcération sur le territoire de notre municipalité ;

Considérant que la Ville de Château-Richer, la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré ainsi que les Municipalités de Saint-Joachim et de Saint-Ferréol-les-Neiges devront également prévoir organiser le service de désincarcération sur leur territoire respectif ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise la signature d'une entente avec la Ville de Beaupré afin que celle-ci puisse assurer le service de désincarcération sur le territoire de Saint-Tite-des-Caps.

Que le Maire, monsieur Majella Pichette ainsi que le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, soient et sont autorisés à signer le projet d'entente tel que présenté et déposé le 19 mars 2019.

31. ACHAT DU NOUVEAU CAMION DE DÉNEIGEMENT 6 ROUES Autorisation de paiement final et de certains ajouts (Rés. # 11194)

Considérant la résolution # 11059 adoptée le 16 octobre 2018 autorisant l'achat d'un nouveau camion 6 roues avec l'équipement de déneigement de la compagnie Équipements Lourds Papineau Inc (ELP) ;

Considérant que, lors de la visite d'inspection effectuée le 7 février 2019, certains ajouts non prévus au devis ont dû être demandés ;

Considérant que le camion a été livré le 27 février 2019 ;

Considérant que la compagnie a rempli les obligations en lien avec l'achat et la livraison du nouveau camion ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le paiement final du nouveau camion 6 roues de marque Freightliner modèle M2 106 2019 avec l'équipement à neige à la compagnie Équipements Lourds Papineau (ELP). Le paiement sera de 257 990 \$ plus taxes.

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise également le paiement d'une somme de 1 295 \$ plus taxes à la même compagnie en lien avec certains ajouts effectués sur le camion, lesquels n'étaient pas prévus au devis.

32. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES Nouveau projet 2019 (Rés. # 11195)

Considérant le programme Fonds de développement des territoires de Développement Côte-de-Beaupré ;

Considérant les conditions d'admission que la Municipalité doit respecter pour soumettre son projet en 2019 ;

Considérant l'analyse effectuée par les membres du Conseil municipal afin de trouver un projet admissible à ce programme et qui répond à certaines attentes pour le développement de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande au Directeur général et Secrétaire-trésorier de remplir un formulaire de demande d'aide financière au programme *Fonds de développement des territoires* de Développement Côte-de-Beaupré, en fonction des discussions qui ont eu lieu lors de la rencontre de travail entre les membres dudit Conseil.

33. DEMANDE DE PERMIS EN ZONE PIIA

138 avenue de la Montagne : remblai (Rés. # 11196)

Considérant le projet de mise en place de remblai déposé par les propriétaires du 138 avenue de la Montagne ;

Considérant que la mise en place de remblai aux abords de l'avenue de la Montagne est une intervention assujettie au règlement # 500-2017 sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) via l'article 5.2-5 ;

Considérant que la propriété du 138 avenue de la Montagne est située en zone Av-7 ;

Considérant que la mise en place de remblai en zone Av est une intervention assujettie au règlement # 500-2017 sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) via l'article 7.2-3 ;

Considérant que les documents déposés, ainsi que la saison non propice, ne permettent pas de dresser un portrait de l'état des lieux, une fois le remblai effectué ;

Considérant qu'avec les plans et informations fournis, il est difficile de bien visualiser le projet et comprendre le cheminement des eaux de ruissellement ;

Considérant les critères des articles 5.4 et 7.4 du règlement sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) # 500-2017 ;

Considérant l'analyse et la recommandation effectuées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de leur rencontre du 19 mars dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps refuse la demande de permis formulée par les propriétaires du 138 avenue de la Montagne. Toutefois, il suggère aux demandeurs de bonifier leur demande avec plus de détails pour bien expliquer leur projet et en y ajoutant des justifications en lien avec les critères des articles 5.4 et 7.4 du règlement # 500-2017 ; ce qui permettra au Comité consultatif d'urbanisme de faire une nouvelle analyse de la demande.

34. DEMANDE DE PERMIS EN ZONE PIIA

412 rang St-Elzéar : ajout entrée annexée (Rés. # 11197)

Considérant que les propriétaires du 412 rang St-Elzéar ont déposé une demande de permis afin d'ajouter une entrée de cave annexée à leur résidence ;

Considérant que ce bâtiment est inscrit à l'annexe 1 du règlement sur les PIIA # 500-2017, sous le numéro 489 ;

Considérant que la demande de permis constitue un agrandissement de la surface habitable de la résidence ;

Considérant que la demande de permis est assujettie au chapitre 6 du règlement sur les PIIA # 500-2017, via l'article 6.2-1 ;

Considérant les bonifications apportées par les propriétaires à la demande depuis la première demande formulée en janvier 2019 ;

Considérant l'analyse et la recommandation effectuées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de leur rencontre du 19 mars dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de permis formulée par les propriétaires du 412 rang St-Elzéar afin d'ajouter une entrée de cave annexée à leur résidence ; le tout selon les plans fournis et déposés au responsable d'urbanisme.

35. DEMANDE DE PERMIS EN ZONE PIIA

115-117 avenue de la Montagne : rénovations extérieures (Rés. # 11198)

Considérant que la propriétaire du 115-117 avenue de la Montagne a déposé une demande de permis afin de refaire la toiture du bâtiment principal ;

Considérant que ce bâtiment est inscrit à l'annexe 1 du règlement sur les PIIA # 500-2017, sous le numéro 965 ;

Considérant que la demande de permis constitue une rénovation d'un bâtiment inscrit à l'annexe 1 du règlement sur les PIIA # 500-2017 ;

Considérant que la demande de permis est assujettie au chapitre 6 du règlement sur les PIIA # 500-2017, via l'article 6.2-2 ;

Considérant que les matériaux utilisés pour la réfection de la toiture du 115-117 avenue de la Montagne seront de même nature et même apparence que ceux déjà en place et respectent les critères du règlement ;

Considérant que les travaux demandés permettront d'assurer la pérennité dudit bâtiment ;

Considérant l'analyse et la recommandation effectuées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de leur rencontre du 19 mars dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de permis formulée par la propriétaire du 115-117 avenue de la Montagne afin d'effectuer la réfection de la toiture de la résidence principale et ce, en fonction des plans déposés.

- Monsieur Éric Lachance quitte son siège, il est 20 h 54.

36. MESURE DES BOUES AUX BASSINS DES EAUX USÉES (Rés. # 11199)

Considérant la résolution # 9914 adoptée le 5 mai 2014 en lien avec la lettre reçue du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), du 23 avril 2014, qui demandait à ce que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps réponde à différentes demandes afin de s'assurer du respect des normes de rejet aux étangs aérés du traitement des eaux usées : soit le mesurage des boues aux bassins des eaux usées à tous les ans ;

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier auprès de firmes spécialisées dans le domaine du mesurage de boues dans les étangs aérés de bassin d'eaux usées ;

Considérant que le dernier mesurage des boues a été effectué à l'automne 2017 pour un soutirage à l'été 2018 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la firme Écho Tech H2O pour faire le mesurage des boues des cellules 1 à 4, au prix de 913,75 \$ plus taxes. Ce travail devra être fait à l'été 2019 selon la méthodologie proposée dans le « *Guide pratique de mesure des boues dans les étangs aérés d'épuration* » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), du 6 décembre 2013.

37. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- La liste des interventions du service de sécurité incendie (SSI) sur le territoire pendant le mois de mars 2019.
- L'avis de l'adoption du RCI # 2019-91 de la CMQ visant de nouvelles normes aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau potable des rivières St-Charles et Montmorency.
- Les avis de versement à la Municipalité par l'Agence 911 en lien avec les demandes d'aide financière faites pour le montage d'un nouveau plan municipal en sécurité civile.
- Le rapport de performance 2018 des municipalités de la Côte-de-Beaupré en gestion des matières résiduelles.
- Le rapport mensuel de petite caisse des mois de janvier et février 2019 de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Les procès-verbaux des réunions de janvier et février de la bibliothèque Emma-Duclos.

38. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 11200)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de mars 2019 et totalisant la somme de 487 498,24 \$.

Salaires

Pér. du 03/03 au 09/03	14 133,24 \$	Pér. du 10/03 au 16/03	7 266,47 \$
Pér. du 17/03 au 23/03	6 788,68 \$	Pér. du 24/03 au 30/03	7 378,54 \$

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

39. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 11201)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 21 h 04.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier